



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 8</i></p> <p><i>Date de convocation : 20/06/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage : 30/06/2025</i></p>	<p>Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN procuration à Dominique HENRY Laurent ROPERS</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX</p>

➤ **250603 : Autorisation de compromis de vente et vente de terrains individuels**

Ayant pris connaissance et ayant débattu des éléments constitutifs du projet de lotissement communal « L'Orée des Landes », les membres du Conseil municipal à l'unanimité autorisent le maire, le 1^{er} adjoint et la deuxième adjointe à conclure des compromis de vente, signer les actes de vente, assurer les dépôts de pièces et signer tous actes notariés s'y rapportant. Ceci pour les 15 terrains individuels (lots 2 à 16), au prix de 110 € HT soit 132 € TTC par mètre carré, et pour le terrain destiné aux collectifs (lot n° 1) au prix de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

La présente délibération complète les précédentes délibérations 240704 et 240706 du 18 juillet 2024 relative aux compromis de vente.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture